
Nombre de membres**en exercice:** 10**Séance du mercredi 24 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre avril l'assemblée régulièrement convoqué le 19 avril 2024, s'est réuni sous la présidence de Albane ANCELIN.

Présents : 8

Sont présents: Albane ANCELIN, Thierry POULINET, Sylvie AFANYAN, Jean-Luc LE MIGNON, Christophe LEBECQUE, Alain PICOCHÉ, Cédric CHOLIN, Céline PROUTEAU

Votants: 8**Représentés:****Excuses:****Absents:** Franck BARBIER, Emma RODRIGUEZ**Secrétaire de séance:** Thierry POULINET

Objet: Subvention FER 2024 - D 2024 009

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de réfection de la partie des trottoirs du village et de la Rue Rétif, non encore revêtue d'un enrobé, il est possible de solliciter une subvention au titre du FER 2024.

Les travaux portant sur la partie allant du 22 le Village au 26 le village sont estimés à la somme de 14.748,00 euros TTC soit un montant hors taxe de 12.290,00 euros.

Les travaux portant sur la partie allant du 10 le Village au 4 le Village et la Rue Rétif côté impair sont estimés à la somme de 20.654,00 euros TTC soit un montant hors taxe de 17.212,00 euros.

En conséquence, dans le cadre de ces travaux, le conseil municipal sollicite la subvention maximale au titre du Fond d'Equipement Rural pour un montant total de travaux estimé à 35.402,00 euros TTC soit un montant hors taxe de 29.502,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- √ **De réaliser** les travaux de réfection des trottoirs mentionnés ci-dessus
- √ **De solliciter** l'attribution d'une subvention au taux maximum de 50 % du coût H.T. auprès des services de l'Etat,
- √ **De donner** délégation à Madame le Maire afin de prendre si nécessaire toute décision en vertu de la présente afin de répondre à une demande de précision éventuelle de l'Etat.

Objet: Subvention amndes de police 2024 - D 2024 010

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de :

- mise en place de plateaux surélevés au hameau de la Loge Arties
- réfection du virage de Maison Blanche,

il est possible de solliciter une subvention au titre des amendes de police.

Les travaux portant sur :

1°) La mise en place de plateaux surélevés au hameau de la Loge Arties sont estimés à la somme de 5.508,00 euros TTC soit un montant hors taxe de 4.590,00 euros.

2°) La réfection du virage de Maison Blanche sont estimés à la somme de 5.994,00 euros TTC soit un montant hors taxe de 4.995,00 euros.

En conséquence, dans le cadre de ces travaux, le conseil municipal sollicite la subvention maximale au titre des amendes de police pour un montant total de travaux estimé à 11.502,00 euros TTC soit un montant hors taxe de 9.585,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- √ **De réaliser** les travaux mentionnés ci-dessus
- √ **De solliciter** l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police 2024 auprès des services de l'Etat,
- √ **De donner** délégation à Madame le Maire afin de prendre si nécessaire toute décision en vertu de la présente afin de répondre à une demande de précision éventuelle de l'Etat.